

## **Nicolas Sarkozy, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, a signé la Convention / Cadre départementale de partenariat pour la rénovation urbaine,**

**Le jeudi 19 octobre à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-la-Garenne**

**Cette Convention / Cadre a vocation à garantir un cadre de vie agréable à tous les Alto-Séquanais et à réduire les écarts entre les territoires en y associant les besoins et envies des habitants de 17 quartiers des Hauts-de-Seine.**

Ce protocole partenarial a été signé le 19 octobre 2006 par **Nicolas Sarkozy**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, **Jean-Louis BORLOO**, Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, **Michel Bart**, Préfet des Hauts-de-Seine, et **Philippe Van de Maele**, Directeur général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), en présence de **Alain-Bernard Boulanger**, Vice-président du Conseil général en charge de l'habitat, du logement, du patrimoine et de la politique de la ville, Maire de Villeneuve-la-Garenne, et de nombreux élus des Hauts-de-Seine.

Depuis 1994, le Conseil général des Hauts-de-Seine mène une politique active qui tend à réduire les disparités sociales, économiques, urbaines, entre les territoires. Pour ce faire, il a mis en place le « Pacte 92 ». Depuis 2005, **le budget annuel alloué à ce programme de rénovation urbaine a été doublé et s'élève à 30 millions d'euros** (effectif sur le BP 2006). Le département des Hauts-de-Seine a été l'un des premiers à participer aux contrats de ville et à signer un protocole avec l'ANRU, créé par l'Etat.

**Dans les Hauts-de-Seine, 17 quartiers nécessitent une harmonisation urbaine et sociale. Plus de 1,5 milliards d'euros financés par l'ANRU (385 millions d'euros), le Conseil général des Hauts-de-Seine (320 millions), les communes, les bailleurs sociaux, la Caisse des Dépôts y seront consacrés jusqu'en 2011 sur 10 sites prioritaires et 7 sites complémentaires :**

### **Priorités**

Asnières	Quartiers Nord,
Bagneux	Les Blagis,
Châtenay-Malabry	La Butte Rouge,
Colombes	Petit-Colombes, Quartier des Grèves,
Gennevilliers	Le Luth, les Grésillons,
Antony	Le Noyer Doré,
Villeneuve-la-Garenne	La Caravelle, les Quartiers Sud.

### **Priorités complémentaires**

Boulogne-Billancourt	Pont de Sèvres,
Clichy-la-Garenne	Quartier Victor Hugo,
Colombes	Europe - Ile Marante, Les Fossés Jean/Gare du Stade,
Nanterre	Petit-Nanterre, Quartier Université,
Rueil-Malmaison	Le Clos des Terres Rouges.

Ces interventions concernent les logements, les espaces publics, les équipements publics, la gestion urbaine de proximité, et au-delà des quartiers, ce sont les habitants que le Conseil général souhaite aider.

L'objectif est de créer plusieurs cœurs dynamiques, des lieux de vie, au sein des communes en introduisant des bureaux, des commerces, des espaces culturels, des espaces verts, des maisons de retraite,... afin de transformer les zones de non-droit en quartiers ouverts où il fait bon vivre.

**Villeneuve-la-Garenne** a été la première **ville expérimentale du dispositif** de rénovation urbaine du « Pacte 92 ». Le quartier de la Caravelle **est un exemple de réussite**, qui prouve qu'une politique publique cohérente entre une ville et un département est indispensable. Le Président du Conseil général a souhaité engager le Département au côté de l'Etat, à travers l'ANRU, afin de rendre les villes plus belles et habitables.

Ce projet s'inscrit également dans une relation constructive et stratégique menée avec les habitants et le maire. Bien sûr, cette politique ne peut fonctionner qu'en sécurisant les lieux. Une rénovation ne peut être pérenne si des risques de dégradation menacent. Pour y parvenir, la répartition équilibrée du parc d'habitations à loyers modérés doit se réaliser dans une cohérence de mixité sociale, dans la diversité culturelle.

Au-delà de cette politique de rénovation, le Président du Conseil général souhaite une politique de la ville plus ciblée sur l'aide à la personne. **Il s'agit d'aider en priorité les personnes qui ont la volonté de s'en sortir**, pour leur offrir une véritable égalité des chances, « la discrimination positive à la Française ». La jeunesse, une des priorités de ce programme, doit trouver un avenir et avoir confiance en demain. L'Internat pour la réussite d'Asnières qui accueillent 24 jeunes élèves méritant qui ne peuvent pas travailler chez eux dans de bonnes conditions est un des exemples de cette politique départementale. En 2007, 100 places seront ouvertes.